

Loi sur les mines contestée devant les tribunaux : Québec meilleure mine appuie la Nation algonquine Mitchikanibikok

MONTREAL, le 16 janvier 2020 – La Coalition Québec meilleure mine appuie la Nation algonquine Mitchikanibikok Inik qui annonce aujourd'hui contester la Loi sur les mines du Québec devant les tribunaux.

« C'est une onde de choc pour tous ceux qui suivent de près l'actualité minière. La décision du tribunal aura des conséquences majeures pour l'industrie et pour l'ensemble des Nations autochtones au Québec et au Canada », insiste Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine et coordonnateur à MiningWatch Canada.

Un principe du 19^e siècle

La poursuite, annoncée [ce matin](#) par Écojustice et le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), conteste le principe du « free entry », ou le « libre accès » aux ressources, sans contrainte. *Henri Jacob de l'Action boréale, qui réclame l'abolition de ce principe depuis des années : « Ce vieux principe colonial remonte aux premières ruées vers l'or du 19^e siècle, à une époque où l'industrie minière se faisait avec un pic, une pelle et une panne. Il n'a plus sa place en 2020. »*

Marc Nantel du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue : « Ce principe permet aujourd'hui à quiconque sur la planète (individus ou compagnies) d'acquiescer un « claim minier » n'importe où sur le territoire du Québec sans même devoir d'abord informer, consulter ou obtenir le consentement des Nations autochtones touchées. Il suffit simplement d'avoir un accès Internet et une carte de crédit. C'est la même situation pour les citoyens et les municipalités. »

Québec a traîné de la patte

Marc Fafard de SISUR à Sept-Îles : « Ce n'était qu'une question de temps avant qu'une nation autochtone conteste la loi. Cela fait des années que diverses communautés autochtones demandaient à Québec d'ajuster la loi. Québec a traîné de la patte dans ce dossier et il récolte aujourd'hui le fruit de son inaction. »

M. Lapointe précise : « La réforme de 2013 était insuffisante. De l'avis de nombreux juristes avisés, la loi ne respecte pas les droits constitutionnels autochtones. Elle doit être réformée. »

Les municipalités demandent aussi une réforme

Plus de 100 municipalités du Québec appuient actuellement la petite municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, qui est sous le coup d'une poursuite de 96 millions de la minière Canada Carbon. *Normand Éthier de SOS-Grenville-sur-la-Rouge : « Toutes ces municipalités appuient une réforme de la Loi sur les mines.*

Il est temps de remettre au cœur des décisions d'aménagement du territoire les communautés et les personnes qui vivent sur le territoire. »

M. Lapointe conclut : « L'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, tout comme de nombreux citoyens et organismes du Québec réclament depuis des années que les lois municipales aient priorité sur la Loi sur les mines, et non l'inverse ».